



Bureau CLE du SAGE Allan

Réunion n°3 – 13 juin 2013



Ordre du jour



Calendrier d'élaboration du SAGE

- Etapes d'élaboration
- Calendrier prévisionnel

Préparation de la CLE

- Validation du rapport état initial et diagnostic
- Validation des fiches diagnostics et enjeux des thématiques
- Témoignage autre SAGE

Etudes complémentaires

- Etude « Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios »
- Etude recensement des étangs
- Etude suivi qualité des eaux
- Etude restauration morphologique

Consultation de la CLE

- Rappel sur les avis
- Protection de 3 captages

Inondation et mise en œuvre de la Directive européenne

Aménagement du territoire et SCoT

Questions diverses

Bureau n°3 du
SAGE Allan
13/06/13

Calendrier

Préparation CLE

Etudes
complémentaires

Consultation de
la CLE

Inondation

Aménagement
du territoire

Questions
diverses

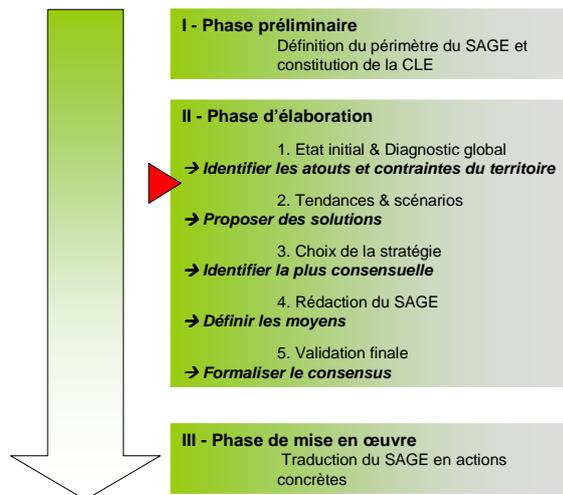


Calendrier d'élaboration du SAGE

Planning d'élaboration du SAGE



Une démarche en trois étapes



Calendrier prévisionnel



Un calendrier très contraint

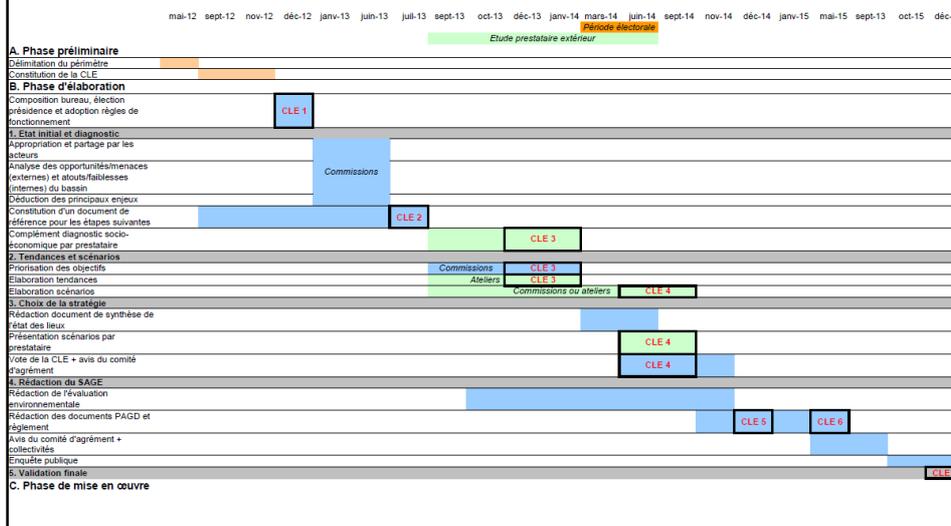


5

Calendrier prévisionnel



Un calendrier très contraint



Bureau n°3 du
SAGE Allan
13/06/13

Calendrier

Préparation CLE

Etudes
complémentaires

Consultation de
la CLE

Inondation

Aménagement
du territoire

Questions
diverses



Préparation de la CLE du 10 juillet

Retour sur travaux accomplis



1. Rapport état initial et diagnostic

Des relectures sont parvenues et les remarques sous-jacentes ont été intégrées.
Y a-t-il à ce jour des compléments de commentaires?

≠ du rapport synthétique, à rédiger durant la phase stratégie (compléments d'études pourront y être intégrés)
qui sera reconnu pour l'élaboration du SAGE = 1^{ère} partie du PAGD

→ **Validation à acter**

→ envoi sous format numérique (CD) à la CLE

2. Fiches diagnostic et enjeux par thématique

- Support pour la CLE de juillet, plaquette de synthèse mise en forme du tableau validé précédemment
- Fiches par thématique, laissées en relecture

→ **Commentaires à faire remonter avant le 24 juin**

→ impression pour la séance de la CLE

Témoigner d'une situation comparable à celle du SAGE Allan pour illustrer les possibilités d'action et dynamiser le SAGE Allan

Intervention ≈ 20min lors de la CLE de l'animateur de SAGE
et du président (M. VONAU, Conseil général du Bas-Rhin) à confirmer

Contenu :

1. Rappeler brièvement le contexte du SAGE témoin
2. Se focaliser sur un enjeu équivalent ex: urbanisation
3. Présenter la concertation et les acteurs réunis
4. Décrire le contenu du SAGE devant répondre à la problématique choisie
5. Montrer le fonctionnement durant la mise en œuvre

SAGE III Nappe Rhin

| | |
|---|--|
| Caractéristiques générales | <ul style="list-style-type: none"> - Plaine d'Alsace / Nappe phréatique importante (besoins AEP et industries) / III = affluent du Rhin / Rhin, fleuve fortement artificialisé - Périmètre de 3596 km² et 1 300 000 habitants / agglomérations alsaciennes (Colmar, Mulhouse et Strasbourg) / industries développées (agroalimentaires, brasseries, chimie) / activité d'extraction de granulats / agriculture intensive (maïs, tabac, betterave sucrière, houblon,...) / enjeu inondation - Elaboration de mars 1999 à janvier 2005 - 1^{ère} révision validée le 4 juillet 2012 |
| Eléments intéressants de comparaison  | <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu aménagement du territoire et urbanisme développé: densité urbaine importante (400 hab/km²), travail conséquent de concertation, véritable espace de discussion avec aménageurs, évolution en SCoT - Autres approches intéressantes à comparer au SAGE Allan: infiltration des eaux pluviales, mesures compensatoires Zones Humides, concertation industries et traitement d'informations en cours |
| Elément frein à la comparaison  | <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'élus peu probable |

Ordre du jour et proposition de déroulement:

- Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration
- Présentation des travaux des commissions thématiques:
 - rôle des groupes de travail
 - présentation points clés et enjeux par chacun des présidents
 - + intervention Agence/ Résultats de l'étude EVP
 - + intervention CG90/ Extension du réseau de suivi
 - + intervention DREAL/ Mise en œuvre directive Inondations
 - validation du rapport état initial et diagnostic = socle de connaissances à l'échelle du périmètre du SAGE, synthèse d'éléments à l'état 0 d'élaboration du SAGE
- Lancement de l'étude « Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios »
- Témoignage de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE III Nappe Rhin
- Calendrier prévisionnel

Point presse à la suite? Le lendemain?

Bureau n°3 du
SAGE Allan
13/06/13

- Calendrier
- Préparation CLE
- Etudes complémentaires
- Consultation de la CLE
- Inondation
- Aménagement du territoire
- Questions diverses



Etudes complémentaires

Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios



Objectifs

1. **Diagnostic socio-éco** : Compléter sur le volet socio-économique le diagnostic du SAGE et apporter aux membres de la CLE une vision claire et objective de la situation sur le bassin versant.
2. **Tendances** : Répondre à la question « que se passe-t-il à terme si on ne fait rien ? »
3. **Scénarios** : Définir des **moyens différents d'atteindre des objectifs similaires (arrêtés par la CLE). Les différents scénarios devront être réalisables** au vu des préconisations techniques, mais aussi du contexte local (social, culturel, économique, etc.) et au vu des capacités financières du territoire. Enfin, **ils présenteront de réelles alternatives stratégiques afin d'offrir un vrai choix à la CLE.**

Méthode

1. **Diagnostic socio-éco** : le prestataire poursuivra les investigations commencées.
2. **Tendances** : le prestataire s'appuiera sur la concertation des acteurs du territoire (ateliers ou commissions)
3. **Scénarios** : en privilégiant la concertation des commissions thématiques, le prestataire viendra en appui **seulement** (notamment pour les aspects techniques) d'élaboration des scénarios, les **choix politiques et les arbitrages relevant de la CLE uniquement**

CCTP disponible en séance et sur demande

→ A valider : méthode privilégiant la concertation des acteurs,
la CLE devra se saisir des informations pour garantir la réussite du SAGE

13

Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios



Budget

100 000€ HT: 50% Agence de l'eau + 20% bonification SAGE?
.....

Planification

Lancement marché en

Début étude en septembre, 10 mois de réalisation pour les 3 phases

Validation CLE 3 (décembre/janvier 2014) du diagnostic socio-économique et des tendances

Validation CLE 4 des scénarios offrant le choix de la stratégie à la CLE en juillet/septembre 2014

→ A valider : lancement de la consultation ?

14

Recensement des étangs

Objectifs

Recensement global à l'échelle du SAGE et précision homogène sur les 3 départements concernés

Méthode

Ressources identifiées :

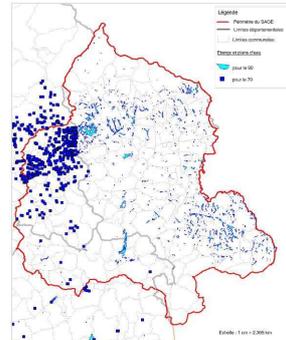
- Ortho photo 2010 (CG90 via IGN)
- BD topo 2012
- Inventaire Fédération de pêche 90 (basé sur l'ortho photo 2008)
- Inventaire DDT90 (basé sur l'ortho photo 2002)
- Inventaire DDT25

Budget

Faisabilité en interne

Planification

- ≈ 10 jours/ 100 km² (exemple du Contrat de rivière Allaine)
- 3/4 mois à l'échelle du SAGE (870 km²)



Priorité actuelle = sous bassins de la Savoireuse (impact quantitatif des étangs) et de l'Allaine

→ **A acter : recensement global à une étape ultérieure?**

(durant la période électorale en 2014 ou durant la mise en œuvre du SAGE après 2015)

15

Suivi qualité eau

Objectifs

Connaissance de la qualité des cours d'eau à l'état initial d'élaboration du SAGE

Méthode

Ressources identifiées :

- CG90, 64 stations suivies annuellement
- Agence de l'eau, 7 stations DCE suivies annuellement
- PMA, 26 stations suivies en 2013-2014
- CG25, 9 stations suivies en 2013-2014 (Rupt)
- CG70, 6 stations suivies en 2013-2014 (Lizaine)
- Fédé de pêche 90, 25 et 70 pour les IPR

Budget

38 000 € : 80% Agence de l'eau
20% CG70

→ Intervention CG90

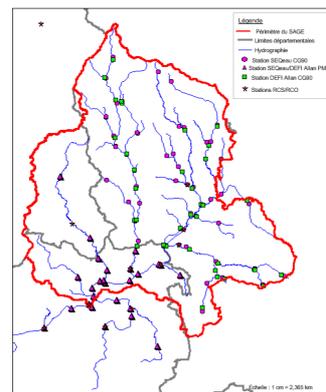
Planification

Campagne 2013 : CG25

Campagne 2013-2014 : CG90

→ Synchronisation avec CG90 et PMA pour 2013-2014

Pour au 2nd semestre 2014 : interprétation + intégration au rapport synthétique de l'état des lieux



16

Restauration morphologique



Objectifs

Prioriser les secteurs de restauration morphologique (selon leurs impacts quantitatifs, qualitatifs,...) sur le périmètre du SAGE

Méthode

Groupe de travail : Agence de l'Eau, ONEMA, DDT, Fédérations de pêche, service milieux aquatiques CG, CG70, service milieux naturels PMA

Eléments ressources à mettre en parallèle :

- Programme de mesures de l'agence de l'eau
- Risques de non atteinte des objectifs environnementaux

Budget

Animation dans le cadre du SAGE Allan

Planification

1 ou 2 réunions durant l'été 2013
Échéance: novembre 2013

→ Préparation des futures réunions de la commission Morphologie et milieux aquatiques
Travail ne permettant pas de garantir de maîtrise d'ouvrage

→ **A mandater : groupe de travail permettant de recenser les secteurs d'intervention prioritaires en préparation des futures réunions ?**

17

Bureau n°3 du
SAGE Allan
13/06/13

- Calendrier
- Préparation CLE
- Etudes complémentaires
- Consultation de la CLE
- Inondation
- Aménagement du territoire
- Questions diverses



Consultation de la CLE

Consultation de la CLE

Dès la mise en place de la CLE et sans attendre l'approbation définitive du SAGE, la CLE est obligatoirement consultée pour avis pour :

- toute modification du périmètre d'intervention de l'Etablissement public territorial de bassin
- la délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme d'action.

Rôle du bureau

(extraits des règles de fonctionnement validées le 20/12/2012)

- rendre les avis demandés et en informer la CLE lors de sa réunion suivante. Cette procédure n'est pas appliquée si une assemblée plénière de la CLE est initialement programmée et permet de traiter ces dossiers dans les délais impartis.
- répondre aux demandes d'informations

Rappel des modalités

Les dossiers sur lesquels la CLE doit être consultée peuvent être envoyés :

- par courrier postal (EPTB 39 faubourg de Montbéliard ou 220 rue du Km 400, 71000 MACON)
- par courrier électronique (sage.allan@eptb-saone-doubs.fr)

Aujourd'hui consultation sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la délimitation des **zones de protection des aires d'alimentation des captages** de Grandvillars (CCST), Saint-Dizier l'Evêque (CCST) et Fousse-magne (CCBB) pour la partie située dans le SAGE.

Démarche:

Les captages de Fousse-magne, Grandvillars et Saint-Dizier l'Evêque figurent parmi les 507 captages les plus menacés par les pollutions diffuses, identifiés au Grenelle de l'environnement.

Les études ont abouti en 2012 à des propositions de délimitation pour les aires d'alimentation.

A l'intérieur de ces périmètres, des zones de protection ont été définies par croisement de la vulnérabilité des sols et des pressions agricoles.

Sur ces zones, les Communautés de communes doivent maintenant mettre en œuvre des plans d'action visant à réduire, voire supprimer les pollutions d'origine agricole.

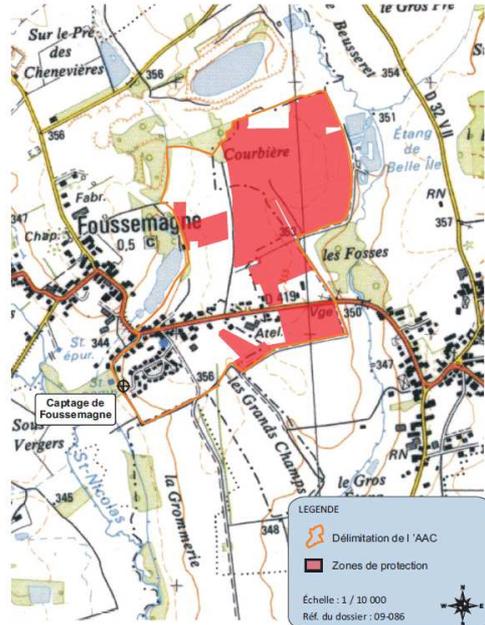
Sur le plan administratif, un premier arrêté doit être pris pour valider les **périmètres des aires d'alimentation** et les **zones de protection**.

- Projets d'arrêtés adressés pour avis à la Chambre d'Agriculture et à la CLE
- Projets d'arrêtés qui seront présentés à un prochain CODERST

Zones de p

Géré par la Comm
Fousse-magne alimer

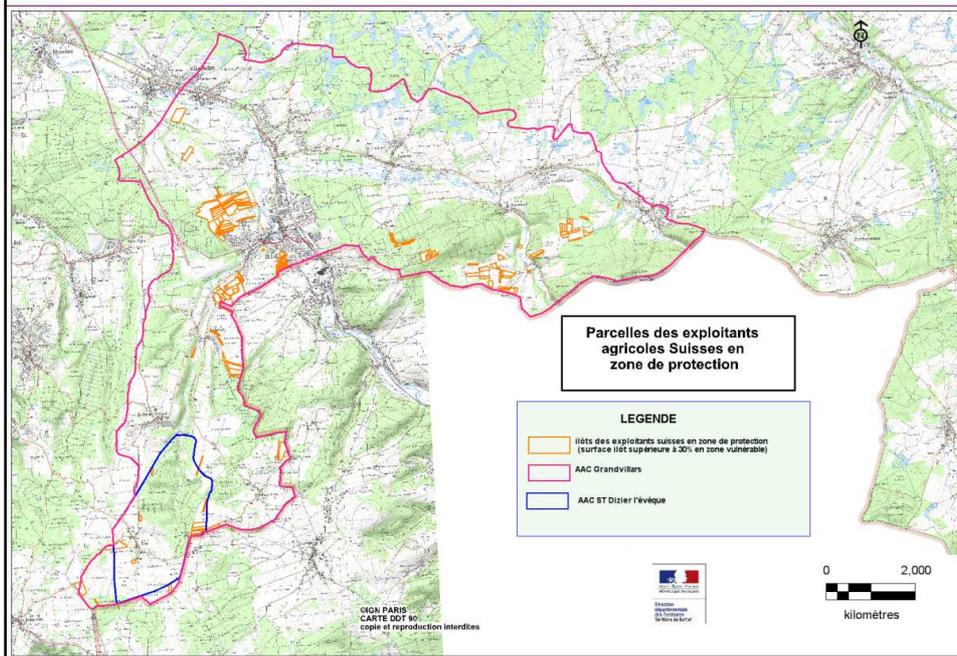
En décembre 2008, l
Les études, confiées
de l'AAC, qui s'étend
A l'intérieur de ce pèr
des sols et pressions



), le captage de

on de délimitation
sur le Haut-Rhin.
de la vulnérabilité

Zones de protection AAC Grandvillars et



Zones de protection AAC de 3 captages



Projets d'arrêtés de de délimitation des zones de protection des AAC de

Fousse-magne:

→ AVIS ?

Saint-Dizier l'Evêque:

→ AVIS ?

Grandvillars:

→ AVIS ?

23

Bureau n°3 du
SAGE Allan
13/06/13

- Calendrier
- Préparation CLE
- Etudes complémentaires
- Consultation de la CLE
- **Inondation**
- Aménagement du territoire
- Questions diverses



Inondation et mise en œuvre de la Directive européenne

La Directive Inondations

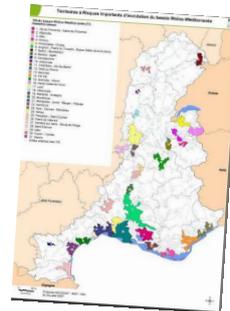
La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à **l'évaluation et la gestion des risques d'inondations** détermine un cadre et une méthode pour réduire les conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Articulation des documents de la directive

1. Cadrage national Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation
2. Cadrage territorial **Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)**
3. Déclinaison locale **Stratégie locale**
4. Déclinaison opérationnelle **PAPI**

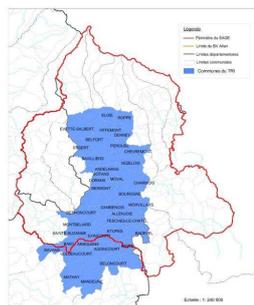
Calendrier de la mise en œuvre:

- Elaboration de la stratégie nationale en 2013-2014
- Liste des stratégies locales (périmètre, objectifs et délais de mise en œuvre) pour septembre/octobre 2014
- Projet PGRI pour novembre 2014
- Approbation du PGRI après consultation commune et consultation officielle de parties prenantes le 22 décembre 2015



25

Le Territoire à risque important d'inondation Belfort – Montbéliard (arrêté de préfet du bassin 12/12/12)



Distinction des périmètres du TRI et du SAGE:

- Communes en partie aval du Doubs non comprises dans le SAGE :

Arbouans, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Séloncourt, Valentigney

- Périmètre de la stratégie locale pouvant être élargi à celui du TRI

(privilégier une logique hydraulique à celle supra-communale)

Elaboration de la stratégie locale: Animation EPTB Saône-et-Doubs

→ Proposition d'élargir la commission Inondation aux 6 communes restantes du TRI

→ Proposition dans un 1^{er} temps d'avoir un double ordre du jour CLE/Directive inondation, pour envisager le portage de la stratégie locale ultérieurement

26

Bureau n°3 du
SAGE Allan
13/06/13

Calendrier

Préparation CLE

Etudes
complémentaires

Consultation de
la CLE

Inondation

Aménagement
du territoire

Questions
diverses



Aménagement du territoire et SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



Principes généraux :

- Document de planification stratégique, à l'échelle d'un territoire de projet
- Coordonne les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, de déplacements et d'implantations commerciales, dans une perspective de développement durable.

Contenu du SCoT :

1/ Le rapport de présentation :

Diagnostic général, état initial de l'environnement et perspectives d'évolution, explique les choix retenus.

2/ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD):

Document politique qui exprime la stratégie retenue et les objectifs.

3/ Le Document d'Orientations Générales ou Document d'Orientation et d'Objectifs (DOG/DOO)

Partie du SCoT à valeur juridique, il précise :

- les règles et orientations générales d'organisation de l'espace et de restructuration des espaces urbanisés;
- les espaces et sites naturels ou urbains à protéger;
- les grands équilibres entre types d'espaces;
- les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à la cohérence entre urbanisation et transports collectifs, à l'équipement commercial ou artisanal, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville, à la prévention des risques.

Le SCoT dans la hiérarchie des documents:

- Objectifs de protection définis par le **SAGE**
- Orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et objectifs de qualité et quantité des eaux définis par le **SDAGE**
- **Plan de Gestion des Risques d'Inondation**

SCoT

- **PLU** (Plans Locaux d'Urbanisme)
- **Cartes communales**
- **PLH** (Programmes Locaux de l'Habitat)
- **PDU** (Plans de Déplacements Urbains)
- **SDC** (Schémas de Développement Commercial)

Sur le SAGE Allan :

- SCoT du Territoire de Belfort en cours d'élaboration
- SCoT du Pays de Montbéliard approuvé
- SCoT d'Héricourt avec délimité

→ **A mandater: Prise de contact avec les trois services techniques des SCoT?**

*1 : En cas d'approbation d'un de ces documents après approbation du SCoT, ce dernier est, si nécessaire rendu compatible dans un délai de 3 ans.

*2 : En cas d'approbation du SCoT après l'approbation d'un PLH ou d'un PDU, ces derniers sont, le cas échéant, rendus compatibles dans un délai de 3 ans.

29

Bureau n°3 du
SAGE Allan
13/06/13

- Calendrier
- Préparation CLE
- Etudes complémentaires
- Consultation de la CLE
- Inondation
- Aménagement du territoire
- Questions diverses



Questions diverses

Etude des processus hydrologiques de crues, d'étiages et d'inondations du bassin franco-suisse :

Objectifs de l'étude:

« Mettre en évidence les situations contemporaines à l'origine des déséquilibres dans les processus hydrologiques, et le cas échéant, proposer des mesures qui visent à rétablir les équilibres. »

Logique bassin versant hydrologique de l'Allan transfrontalière avec adhésion de la partie Suisse du bassin

- Proposition de considérer cette étude pour la phase de mise en œuvre du SAGE
- Possibilités de projet Interreg

Description du projet

Afin de comprendre les processus de génération des crues et des inondations dans le bassin versant, l'étude doit permettre de comprendre et d'expliquer les phénomènes hydrologiques de formation des crues dans le bassin de l'Allaine.

Il documentera notamment les états suivants :

- état de référence (sans drainage, urbanisation...),
- état actuel,
- états futurs pour différentes stratégies de protection contre les crues, d'aménagement de cours d'eau et d'urbanisation du bassin versant.

Le fonctionnement du bassin sera analysé pour différents régimes d'écoulement. Les processus à l'origine des déficits écologiques et des modifications du régime hydrologique seront identifiés. Des mesures seront proposées pour y remédier.

L'étude comprendra l'analyse des situations d'étiage, en prenant en compte l'impact des prélèvements, et de l'incidence de ces situations sur les écosystèmes et sur la disponibilité de la ressource en eau potable.

La faisabilité de différentes mesures de protection contre les crues ainsi que leur impact sur le cours d'eau et le régime hydrologique seront analysées.

| Conditions préalables d'exécution | Indicateurs de suivi |
|---|------------------------|
| Recherche des maîtres d'ouvrages et financements. | Réalisation de l'étude |

| Actions | Echéancier | | | Montant HT (€) | Montant HT (CHF) |
|--------------------|------------|-----------|------|------------------|---------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | | |
| Etude hydrologique | 150 000 € | 150 000 € | | 300 000 € | SFr. 450 000 |
| Total | 150 000 € | 150 000 € | | 300 000 € | SFr. 450 000 |

| Actions | Partenaires financiers | Echéancier | | | Total HT (€) | Total HT (CHF) |
|--------------------|--|--|------|------------------|---------------------|----------------|
| | | 2013 | 2014 | 2015 | | |
| Etude hydrologique | Canton du Jura | Maîtrise d'ouvrage et taux de financement restent à définir. | | | 300 000 € | SFr. 450 000 |
| | Etat ou collectivités locales françaises | | | | | |
| Total | | | | 300 000 € | SFr. 450 000 | |
| Total TTC | | | | 358 800 € | | |

